

# LETTRE DE CONSULTATION

Réalisation d'opérations de suivis  
environnementaux et biologiques de  
l'huître creuse sur le secteur  
conchylicole Baie de Vilaine - Rivière  
de Pénerf/Bretagne/France.

Date et heure limite de remise des offres : 13/02/2026 à 12H00

**MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

N° 261000007

**IFREMER**

1625 route de Sainte Anne  
29280 Plouzané

## **1. Objet de la consultation**

### **1.1. Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la réalisation d'opérations de suivis environnementaux et biologiques de l'huître creuse sur le secteur conchylicole Baie de Vilaine- Rivière de Pénerf / Bretagne / France.

### **1.2. Procédure de passation**

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

### **1.3. CCAG**

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

## **2. Organisation de la consultation**

### **2.1. Contenu de l'offre**

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

### **2.2. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

### 2.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

### 2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 3. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 40%**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$

- **Qualité technique de l'offre : 50%**

L'offre sera notée 30 puis pondérée sur 20 selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
<p>Pertinence et qualité méthodologique du protocole de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation des méthodes proposées avec les objectifs du marché (indicateurs biologiques, physico-chimiques, qualité des données, etc.).</li> <li>- Conformité aux standards scientifiques reconnus (encadrement de la mesure) et à la procédure technique fournie de suivi conchylicole.</li> <li>- Description des modalités de prélèvements, fréquences, outils et unités de mesure.</li> </ul>	/10
<p>Capacité à produire des livrables pertinents, exploitables et intelligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des données intermédiaires et finales, tableaux, synthèses graphiques de contrôle des données, analyses statistiques.</li> <li>- Structuration des documents (clarté des résultats, recommandations, interprétation des tendances).</li> <li>- Conformité avec les exigences de la « procédure technique » avec les attentes du maître d'ouvrage.</li> </ul>	/10
<p>Organisation, moyens humains et pilotage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification et compétence de l'équipe projet (biologistes marins, écologues, statisticiens...).</li> <li>- Adéquation des moyens matériels et logistiques (laboratoire respectant les bonnes pratiques de laboratoire, matériel de prélèvement adapté aux zones intertidales/subtidales).</li> <li>- Planning prévisionnel et la conduite qualité (garanties de disponibilité, remplaçants en cas d'indisponibilité).</li> </ul>	/10

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

L'offre sera notée sur 20 selon le sous-critère suivant :

Sous-critères	Notes
<p>Intégration des enjeux environnementaux et approche de réduction des impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche pour minimiser les perturbations des habitats et des cultures marines avoisinantes (phases de prélèvement, sélections saisonnières) ;</li> <li>- Prise en compte des bonnes pratiques environnementales (limitation des émissions, utilisation d'équipements à faible impact, dispositions anti-pollution) ;</li> </ul>	/20

- |   |  |
|---|--|
| - Contribution à la connaissance du milieu et à une meilleure gestion durable (propositions d'indicateurs supplémentaires, etc ). |  |
|---|--|

## 4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

## 5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

## 6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)